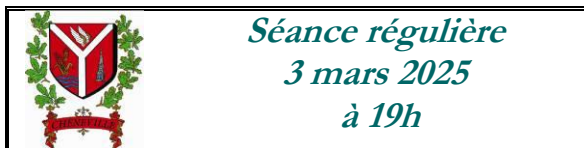


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 3 mars 2025, à 19 h, à la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois sis au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillères et des conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 3 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2025-03-040

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-041

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 février 2025;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église, Transport collectif

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de février 2025.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2025-03-042

Demande d'aide financière auprès du député, Monsieur Mathieu Lacombe, pour l'amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE la réparation des chemins de la municipalité demande beaucoup d'investissement financier chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à faire une demande d'aide financière auprès du Député, monsieur Mathieu Lacombe, pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2025-03-043

Mise à jour du « directeur autorisé » au compte de l'Agence du revenu du Canada

ATTENDU QUE la personne autorisée à agir et à communiquer avec l'Agence du revenu du Canada au nom de la municipalité doit être nommée par le conseil municipal;

ATTENDU QU' un ancien employé municipal était la personne autorisée, mais qu'il n'est maintenant plus à l'emploi de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Madame Krystelle Dagenais, directrice générale soit, par les présentes, nommée personne autorisée à agir pour la municipalité auprès de l'Agence du revenu du Canada et qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chénéville les documents requis pour les différents services

offerts par l'Agence du Revenu du Canada et à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE,

Le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à Madame Dagenais les renseignements dont il dispose concernant la municipalité de Chénéville et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat;

QUE,

Madame Krystelle Dagenais peut être rejointe au 819 428-3583, poste 1202 ou par courriel à dg@ville-cheneville.com ;

QUE,

Par cette résolution, tout représentant nommé antérieurement à cette inscription, incluant madame Suzanne Prévost, madame Sylvette Lavergne, madame Claire Blais, monsieur Jacques Maillé, est révoqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2025-03-044

Autorisation dépôt demande aide financière fête nationale 2025

ATTENDU QUE la municipalité organisera des activités pour la fête nationale du Québec 2025 le 23 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Guylaine Blais, coordonnatrice des loisirs, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2025-03-045

Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local 2024 (année 6 du Schéma de couverture de risques)

ATTENDU QUE le Plan de Mise en Œuvre Local 2024 en rapport au Schéma de couverture de risques à incendie a été transmis par le directeur du Service de sécurité incendie (SSI) de Lac-Simon/Chénéville;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des grandes lignes dudit rapport annuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine ledit plan 2024;

QU',

Une copie du plan soit transmise à la MRC, au responsable en matière du schéma de couverture de risques des incendies de la MRC de Papineau;

QU',

Une copie de la présente résolution soit transmise au Directeur du service des incendies de Lac-Simon/Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2025-03-046

Avis de motion et présentation du règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats et ses amendements

ATTENDU QUE le règlement #2016-060 relatif aux permis et certificats est entré en vigueur le 5 septembre 2016 et a été amendé par trois règlements depuis;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de modifier le règlement 2016-060 relatif aux permis et certificats et ses amendements;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement est faite séance tenante;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Alexandre Lafleur que, lors d'une séance ultérieure, le règlement #2025-128 modifiant le règlement sur les permis et certificats et ses amendements sera adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2025-03-047

Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2025-02-034;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière, directrice générale ou son adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale madame Krystelle Dagenais ou son adjointe, madame Gina Legault à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 juin 2025, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2025-03-048

Nomination des membres du comité de pilotage des Politiques familiale et MADA

ATTENDU QUE la municipalité est en période de mise à jour de sa Politique familiale municipale (PFM) et de la démarche Municipalité Amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE le cheminement de la PFM et de la démarche MADA nécessite la création d'un comité de pilotage;

ATTENDU QUE madame Danielle Meunier et madame Maryse Gougeon, conseillères, ont été nommées responsables des questions Famille et Aînés par la résolution 2023-09-186 et 2023-09-187;

ATTENDU QUE la conseillère madame Audrey Lacasse est, par la présente résolution, également nommée responsable des questions Famille et Aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville procède à la création d'un comité de la PFM et de la démarche MADA sous la responsabilité des élus responsables des questions Famille et Aînés;

QUE,

Le Comité de la PFM et MADA aura pour mandat principal d'élaborer la Politique et le plan d'actions qui en découle et sera composé comme suit :

Secteurs

Citoyenne
Citoyenne
Citoyenne
Citoyenne
Citoyenne et employée municipale
Citoyen et employé municipal
Citoyenne
Citoyenne et représentante d'organisme
Citoyenne et représentante de commerce
Citoyenne
Citoyenne
Citoyenne
Citoyenne et employée municipale
Citoyenne
Citoyenne
Citoyenne
Citoyen
Membre du conseil
Membre du conseil
Membre du conseil
Employée responsable du dossier
Employée municipale

Noms

Sandra Dumouchel Fournier
Anne-Marie Lefebvre
Mélanie Fournier
Linda Bédard
Noémie Gagné-Dupuis
Pierre-Luc Letiecq
Létycia Doucet
Louise Hotte
Brigitte Malette
Jessica Turgeon Taylor
Katherine Hamel-Tremblay
Marie-Pier Bernard
Krystel Parent
Karine Geslin
Ginette Robidoux
Sophiann Lacombe
Thomas Lafleur
Audrey Lacasse
Danielle Meunier
Maryse Gougeon
Guylaine Blais
Krystelle Dagenais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2025-03-049

Adoption du règlement 2025-127 modifiant le règlement constituant le CCU et ses amendements

ATTENDU QUE le règlement #2016-064 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est entré en vigueur le 5 septembre 2016 et a été amendé le 4 septembre 2018;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de modifier le règlement constituant le CCU et son amendement afin d'augmenter le nombre de personnes qui compose le CCU;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 3 février 2025 et le projet de règlement a également été présenté à la même date;

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2025-127 :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le premier paragraphe de l'article 9, intitulé «*Composition du comité et quorum*» est remplacé par le texte suivant :

Le comité est composé de quatre (4) à cinq (5) membres nommés par le Conseil parmi les résidents permanents (depuis au moins douze (12) mois) de la municipalité, auxquels s'ajoute un (1) membre du Conseil municipal nommé à cette fin par le Conseil.

ARTICLE 3

Le présent règlement apporte des modifications au règlement d'urbanisme #2016-064 constituant le comité consultatif (CCU) et ses amendements.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maxime Proulx-Cadieux, maire

Krystelle Dagenais, directrice générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Calendrier

Avis de motion : 3 février 2025

Présentation du projet de règlement : 3 février 2025

Adoption du règlement 2025-127 : 3 mars 2025

Entrée en vigueur : 4 mars 2025

par la résolution : 2025-02-033

par la résolution : 2025-02-033

par la résolution : 2025-03-049

5.9. 2023-03-050

**Modification de l'entente pour les cadets de la Sûreté du Québec –
Été 2025**

ATTENDU la résolution #2024-12-337 qui fait part à la Sûreté du Québec de l'intention d'avoir des Cadets à Chénéville lors de la saison estivale 2025 et qui confirme que le conseil municipal s'engage à payer sa part des frais afférents au programme;

ATTENDU QU' une somme de 6 400.00\$ a été prévue au budget 2025 pour pourvoir à la dépense anticipée de partage de coûts entre 4 municipalités;

ATTENDU QUE nous avons été informés qu'une des municipalités à l'entente se retire du programme et que sa part des frais doit être partagée entre les autres municipalités liées par l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement supplémentaire pour participer à l'entente de partage de cadets de la SQ pour l'été 2025;

QUE,

La dépense supplémentaire soit financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2025-03-051

Déclaration d'un chien potentiellement dangereux

ATTENDU le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU QU' en vertu de ce règlement, le conseil peut faire déclarer un chien potentiellement dangereux, notamment lorsqu'il est d'avis, après avoir considéré le rapport du vétérinaire ayant examiné l'animal, qu'il constitue un risque pour la santé et la sécurité publique ou lorsqu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure;

ATTENDU QUE la Municipalité a été avisée d'un incident survenu le 13 décembre 2024;

ATTENDU QUE les conclusions du rapport de l'examen réalisé pour l'évaluation de l'état et de la dangerosité en date du 9 janvier 2025 par la Médecin Vétérinaire Marie-Josée Neault, à l'égard du chien concerné;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas reçu d'observations du propriétaire du chien concerné à la suite de la correspondance, informant le propriétaire de l'intention de la municipalité de déclarer son chien comme potentiellement dangereux, transmise le 30 janvier 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris en considération tous les documents mentionnés ci-dessus.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville déclare le chien de race American Bully nommé Stella, identifié sous la licence 458 au registre d'enregistrement des chiens de 2025 de la municipalité, potentiellement dangereux, et ce, en vertu des articles 8 et 9 du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de l'article 5 du même règlement;

QUE,

Le Service d'urbanisme de la municipalité de Chénéville sera responsable de faire respecter par le propriétaire du chien des conditions reliées à cette déclaration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2025-03-052

Entente MTQ – Balayage des rues 2025

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2016-12-317 demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de conclure une entente afin que la municipalité puisse s'occuper du balayage de rue elle-même sur les routes de juridiction gouvernementale;

ATTENDU QUE le MTQ offre un montant de 2 081.50 \$ afin que la Municipalité effectue le balayage de rue du printemps 2025 sur les routes 315 et 321 situées sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-053

Entente MTQ – Tonte de gazon 2025

ATTENDU QU' une portion de l'accotement, située dans l'emprise de la route 315 (Albert-Ferland) laquelle est sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ), doit être tondue, de même qu'un bout de terrain appartenant au MTQ sur la rue Papineau;

ATTENDU QUE le MTQ offre un montant de 1 024.66 \$ afin que la Municipalité effectue 9 tontes durant l'été 2025 sur ces portions de terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2025-03-054

Affectation d'une partie du surplus libre - Projet «Alliance des municipalités Petite-Nation Nord»

ATTENDU QU' un surplus libre est disponible provenant d'années antérieures;

ATTENDU QUE le conseil désire réserver un montant de ce surplus afin de poursuivre son implication au sein du projet «Alliance des municipalités Petite-Nation Nord», lequel est une concertation de 5 municipalités du nord de la MRC de Papineau (Lac-des-Plages, St-Émile-de-Suffolk, Duhamel, Lac-Simon et Chénéville) pour agir comme force politique afin de mieux faire face au boom minier qui frappe notre région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville réserve du surplus non affecté 5 000.00 \$ pour le projet «Alliance des municipalités Petite-Nation Nord».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2025-03-055

Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle et en déposer une copie lors d'une séance de son conseil municipal;

ATTENDU QUE ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle instaurée à la municipalité de Chénéville en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville reçoit le dépôt du rapport 2024 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

QUE,

Une copie du présent rapport sera diffusée sur le site internet de la municipalité et disponible en version papier à la mairie aux fins de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2025-03-056

Demande au MTQ – Pancartes pour malentendants – Route 321 Nord

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de citoyens pour l'installation, sur la rue Principale (route 321 Nord), de panneaux routiers avertissant la présence de personnes malentendantes;

ATTENDU QUE la route 321 (rue Principale) est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au ministère des Transports d'évaluer la possibilité d'installer des pancartes pour malentendants sur la route 321 Nord, au nord de l'intersection des routes 321 et 315.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2025-03-057

Autorisation paiement de facture – Génératrices

ATTENDU les résolutions 2024-12-308 et 2024-12-309 qui octroient le mandat à Duhamel Électrique pour l'installation et la fourniture de génératrices au diesel au Centre St-Félix-de-Valois et à la Station de pompage d'aqueduc;

ATTENDU QUE les factures reçues sont au montant de 64 925.00\$ et de 50 950.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 133 227.28 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2025-03-058

Autorisation travaux supplémentaires – Mairie

ATTENDU la résolution 2024-12-322 qui octroie le mandat à Construction et rénovation JSL pour la rénovation de la mairie afin d'y ajouter 2 nouveaux bureaux;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires, soit une poignée à serrure, des arrêts de portes muraux et la fourniture et l'installation d'un plancher en vinyle dans la salle du conseil, sont nécessaires afin de finaliser le projet;

ATTENDU la soumission reçue de Construction et rénovation JSL au montant de 4 421.08 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alexandre
et résolu

QUE,

Le Conseil accepte la soumission de Construction et rénovation JSL pour un montant total de 4 421.08 \$, plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-08001-000 et soit financée par le surplus affecté « Amélioration des bâtiments municipaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'utilisation été 2025 – Terrain de soccer – FC Petite-Nation

2025-03-059

Demande d'utilisation été 2025 – Terrain de soccer – FC Petite-Nation

ATTENDU QUE le FC Petite-Nation a fait parvenir une demande pour utiliser les terrains de la municipalité pour leurs pratiques et leurs parties de soccer;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la municipalité jouent au soccer au sein de ce club;

ATTENDU QUE les responsables de FC Petite-Nation nous achemineront les horaires des parties et celui des pratiques dès qu'il sera planifié;

ATTENDU QUE les responsables demandent également la permission d'installer des pancartes sur la clôture du terrain afin de présenter le commanditaire principal de la ligue;

ATTENDU QUE des travaux doivent avoir lieu cette année pour l'installation de lumières pour le terrain de baseball/soccer et la côte de glisse, ceux-ci ne devraient pas nuire à l'utilisation des terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des terrains de soccer de la municipalité au club de soccer FC Petite-Nation selon la disponibilité et accepte également que leurs pancartes soient installées sur la clôture des terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Nomination d'un représentant auprès de TAC Papineau

2025-03-060

Nomination d'un représentant auprès de TAC Papineau

ATTENDU QU' un représentant auprès de Transports adapté et collectif Papineau (TAC Papineau) doit être nommé pour siéger avec droit de parole et de vote à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme la conseillère madame Danielle Meunier comme représentante auprès de TAC Papineau pour 2025 et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte #02-11000-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

- A) SAINT-VALENTIN : Monsieur le Maire salue le partenariat qui s'est fait avec le service de garde de l'école pour distribuer des fleurs, des chocolats et des cartes aux résidents des 2 résidences de personnes âgées de la municipalité le 14 février dernier. Il remercie les conseillères qui se sont impliquées dans cette activité.
- B) RENCONTRE SERVITECH : 8 citoyens se sont présentés à la rencontre de mardi dernier avec les représentants de la firme Servitech venu expliquer les variations du nouveau rôle d'évaluation déposé. Monsieur le Maire rappelle que les gens ont jusqu'au 30 avril prochain pour déposer une demande de révision s'ils veulent contester la valeur qui leur a été attribuée.
- C) JOURNÉE PLEIN AIR : L'événement de samedi dernier est une belle réussite! Monsieur le Maire souligne l'implication de tous (conseil et employés), ce qui a contribué au succès de cette activité.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2025-03-061

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 13 231 à # 13 240 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 28/02/2025 et dont le total se chiffre à **13 362.11 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à **69 437.57 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **58 548.66 \$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **141 348.34 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, greffière trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hautes énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2025-03-062

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de février 2025 au
montant total de **38 786.39 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-03-063

Levée de la séance

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale et
greffière-trésorière

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.